CPR ACI
DES MAISONS DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLES

Mardi 1er juin 2021

Coordination Régionale GDR Bretagne

SOMMAIRE

01 APPROBATION DU COMPTE RENDU

02 POINT DE SITUATION DES EXERCICES COORDONNÉS

03 LES NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

04 LA SANTÉ MENTALE

05 LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ

06 QUESTIONS DIVERSES

01

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 01 12 2020

COMPOSITION ET ALTERNANCE DE PRÉSIDENCE

- **Accueil de nouveaux membres de commission**
- **Selon les règles de l'alternance la présidence de la commission paritaire régionale ACI MSP sera assurée en 2021 par la section professionnelle.**

02

POINT DE SITUATION DES EXERCICES COORDONNES

ACCOMPAGNEMENT ET EXERCICES COORDONNÉS : LES ROCS

- Afin de soutenir le développement des organisations coordonnées, des binômes médico administratifs sont identifiés dans chaque CPAM (les référents des organisations coordonnées ROC)
- Le rôle du binôme = promouvoir l'exercice coordonné dans une démarche territoriale et accompagner dans la durée les projets en partenariat avec les interlocuteurs internes et externes.
- Objectif =
  1. **Contribuer** au bon niveau de collaboration avec les partenaires
  2. **Accompagner** les organisations coordonnées émergentes ou mises en place
  3. **Faciliter** la compréhension et l'appropriation du contrat conventionnel : en amont de l'adhésion et en suivi annuel
  4. **Répondre aux sollicitations** et apporter une réponse ou une offre de service adaptée aux attentes
  5. **Contribuer à l'enrichissement** du projet de santé **et à l'évaluation** des actions mises en œuvre
  6. **Coordonner** les intervention de l'équipe départementale d'accompagnement en fonction des besoins de la structure d'exercice coordonné.

BILAN DES ADHÉSIONS FRANCE / BRETAGNE

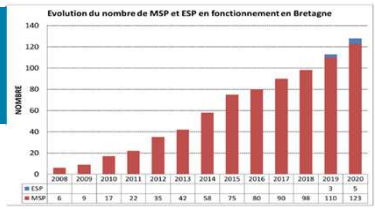

72% ACI

1740 MSP

France = Une hausse du nombre d'adhésions **+ 120%** entre 2017 et 2020

MSP

60 ACI soit 46%

130 MSP

Bretagne = une progression ACI de **+136%** entre 2017 et 2020

	Cpam 22	Cpam 29	Cpam 35	Cpam 56	Total général
2017	2	7	11	5	25
2018	1	1	2	4	8
2019	3	2	3	2	10
2020	2	2	7	11	
2021		2	4		6
Total général	**6**	**14**	**22**	**18**	**60**

7

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

CARTOGRAPHIE

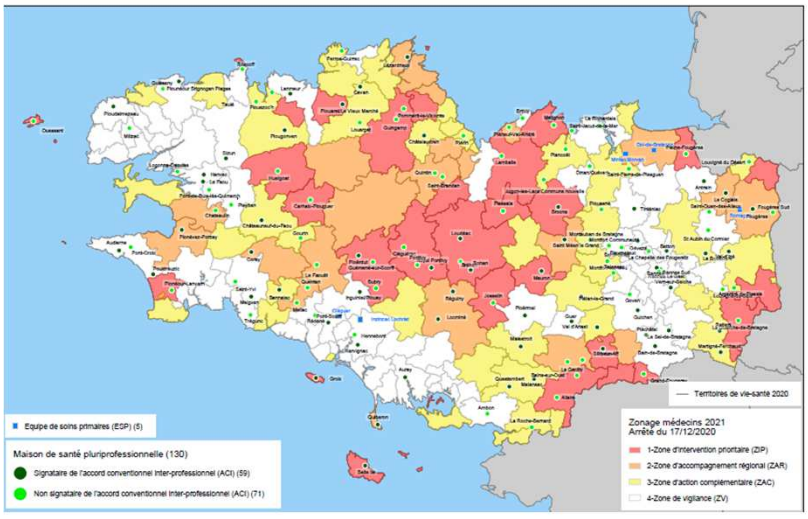

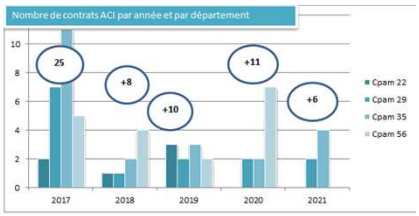

6 adhésions à l'ACI en Côtes d'Armor

14 adhésions à l'ACI dans le Finistère

22 adhésions à l'ACI en Ille-et-Vilaine

18 adhésions à l'ACI dans le Morbihan

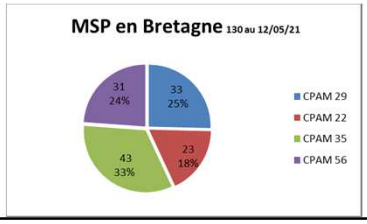

LES RÉMUNÉRATIONS AU TITRE DE 2020

Paiement du solde 2020 et avance 2021au 30 avril 2021

- **L'ACI MSP prévoit une rémunération versée aux structures dès lors que l'atteinte des indicateurs est effective dans le respect des conditions fixées.**

Une rémunération moyenne de 69 970€

Départements	Total perçu au titre de 2019	Total perçu au titre de 2020	Evolution
22	322 096 €	455 726 €	41,5%
29	587 616 €	840 244 €	43,0%
35	1 301 009 €	1 534 935 €	18,0%
56	717 526 €	947 493 €	32,0%
Total général	2 928 247 €	3 778 398 €	29,0%

54 MSP au 31 12 2020 : Une progression de la rémunération moyenne de +2,8% 2019/2020

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LES RÉMUNÉRATIONS AU TITRE DE 2020

3 axes ACI

Le poids de chaque axe

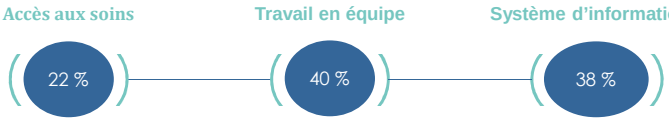

Les évolutions 2020 / 2019

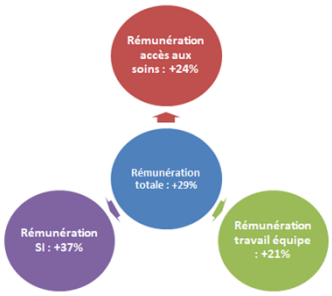

Territoire concerné	% évolution montant total perçu	% evolution montant perçus accès aux soins	% évolution montant perçu travail en équipe	% évolution montant perçu SI
COTES-D'ARMOR	41%	47%	40%	41%
FINISTERE	43%	28%	25%	70%
ILLE-ET-VILAINE	18%	10%	12%	21%
MORBIHAN	32%	37%	27%	33%
Bretagne	29%	24%	21%	37%

Zoom sur les 43 MSP rémunérés au titre de 2020 et 2019

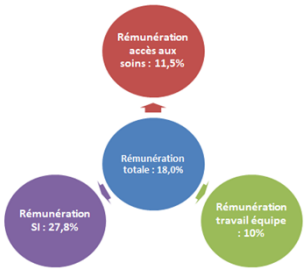

LES RÉMUNÉRATIONS AU TITRE DE 2020 / ET LES DÉROGATIONS

4 indicateurs ont bénéficié d'une dérogation exceptionnelle pour l'année 2020

- **Protocoles pluri professionnels**
  - Pour 2020 si des protocoles en lien avec la covid ont été rédigés ils ont pu être valorisés (limité à 8)
- **Concertation pluri professionnelle**
  - Pour 2020 les réunions portant sur l'organisation de la gestion de la crise sanitaire on pu être ajoutées au nombre de réunions de concertation habituelles telles que définies dans l'accord.
  - Pour 2020 tous les dossiers patients passés en revue dans le cadre de réunions pluri professionnelles ont pu être comptabilisés dans le dénombrement de dossiers patients et ce même si le patient ne rentre pas dans le champ des thèmes de l'accord.
- **Missions de santé publique**
  - Pour 2020 , les actions réalisées dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire ont pu être valorisées et ce même si la mission n'entre pas dans le champ des thèmes prévus par l'accord (limité à 2)
- **Questionnaire de satisfaction**
  - Pour 2020, compte tenu que les questionnaires de satisfaction n'ont pas pu être réalisés, il a été possible de valoriser les enquêtes portant sur les retours d'expérience en lien avec la covid (enquêtes / retours d'expériences des patients uniquement)

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

VACCINATION EN BRETAGNE

Vaccin COVID-19
SE VACCINER, SE PROTÉGER

La vaccination 1ere et 2eme injection

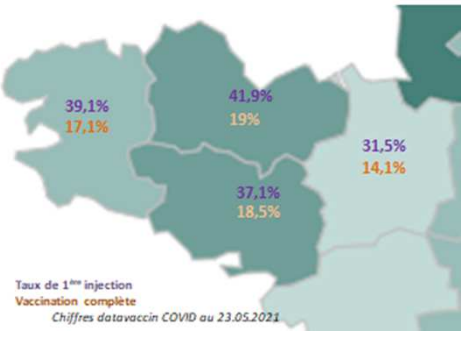

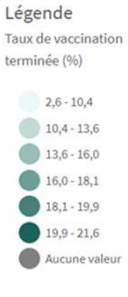

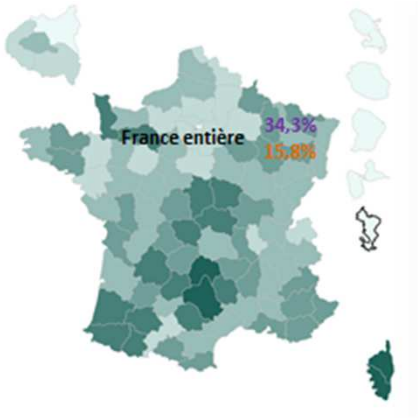

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

Centres de vaccination "Grand public"

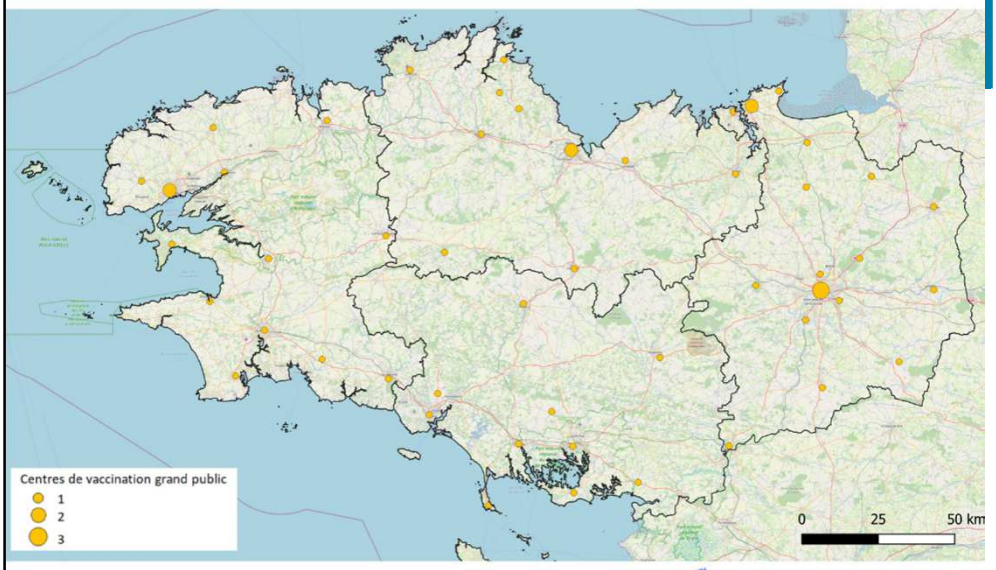

Situation au 28 mai 2021

Vaccin COVID-19 SE VACCINER, SE PROTÉGER

l'Assurance Maladie Agir ensemble, protéger chacun | Coordination Régionale Gestion du risque Bretagne

l'Assurance Maladie Agir ensemble, protéger chacun

VACCINATION

Nouveau téléservice pour télécharger son attestation de vaccination

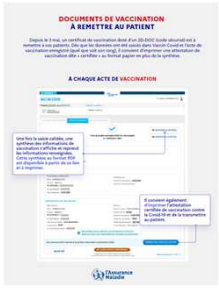

- **Lancement d'un téléservice pour faciliter l'accès à l'attestation vaccinale pour les personnes vaccinées qui le souhaitent.**
  - Téléservice disponible depuis le 27 Mai via France connect **https://attestation-vaccin.ameli.fr/**
  - D'autres modalités d'accès à l'attestation sont possibles : vaccinateur, MT, autres PS ayant une CPS, avec l'aide des points France services
  - Intégration possible de l'attestation dans « mon carnet » de l'application « Tous anti covid » en flashant le QR code
  - Dès le 21 juin l'attestation sera téléchargeable au format européen

l'Assurance Maladie Agir ensemble, protéger chacun

VACCINATION ET FORFAIT EXERCICES COORDONNÉS

Des forfaits vaccinations pour reconnaitre et valoriser le travail en équipe réalisé au sein des MSP depuis le 25 mars 2021

- **Les professionnels concernés : infirmiers, médecins, sages femmes et pharmaciens**
- **Une convention de financement à signer et un bordereau mensuel à transmettre**

CE QUE COMPREND LE FORFAIT

Le montant du forfait s'élève à **195€ pour 10 injections**, auquel s'ajoutent **5,40€** pour le professionnel qui réalise chaque saisie dans le système d'information. Sont également couverts dans le forfait : coordination, accueil, information aux patients, locaux, temps de surveillance après injection...

Pour 10 injections

forfait de 195€
+
54€ de saisie

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LES CPTS EN RÉGION BRETAGNE

12 CPTS

- **5 ont validé leur Projet de santé en commission CPTS**
- **5 ont signé l'ACI**

Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) au 31 mars 2021

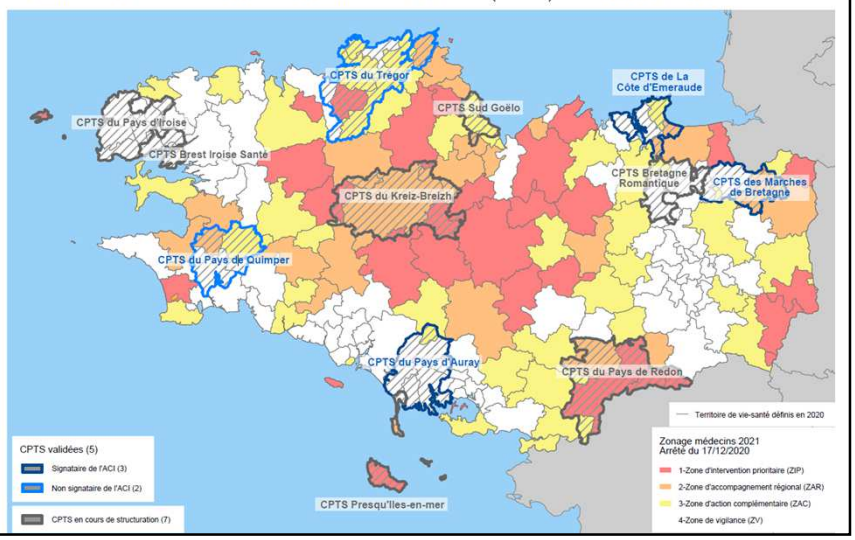

03

LES NÉGOCIATIONS CONVENTIONNELLES

LES NÉGOCIATIONS

3 séances de négociations depuis le 28 janvier 2021 :

- **Les orientations principales**
  - Intégration d'une nouvelle mission visant à tenir compte du contexte particulier de la crise sanitaire
    - Création d'un nouvel indicateur dans l'axe travail en équipe avec articulation avec la mission crise sanitaire CPTS
      →volet organisationnel / valorisation annuelle : rédaction d'un plan de préparation
      →volet mise en œuvre / valorisation en cas de survenue d'une crise sanitaire : adaptation de la MSP et prise en charge des publics fragiles, prise en charge spécifique des patients atteints par la crise sanitaire…)
  - Développer les soins non programmés dans les MSP
    - création d'un indicateur socle spécifique SNP (différencié de l'horaire d'ouverture) : valorisation si la MSP ouvre complétement son agenda au régulateur SAS ou si la MSP dédie au SAS un nombre d'heures ou de créneaux par mois et par ETP Médecin

LES NÉGOCIATIONS

3 séances de négociations depuis le 28 janvier 2021 :

- **Les orientations principales**

  - Les assistants médicaux
    - 2 pistes envisagées (salariat par la SISA ou salariat par un groupement d'employeur issu de la SISA MSP)
    - Les indicateurs de patientèle seraient mutualisés (sorte de taux de groupe)
    - Un versement d'une aide similaire à celle de la convention médecins

  - Les IPA
    - Objectif de valoriser l'intégration des IPA dans les MSP
      →des points supplémentaires pour les indicateurs « missions santé publique », « réunions de concertations » ou « protocole » si présence d'une IPA en MSP
      →une aide au démarrage de l'activité exclusive (salariat) en MSP

LES NÉGOCIATIONS

3 séances de négociations depuis le 28 janvier 2021 :

- **Les autres axes de négociations**

  - La démarche qualité : avec l'objectif de renforcer une dynamique d'amélioration continue de la l'organisation et de la dispensation des soins

  - L'implication des usagers dans les actions de santé publique ou promotion de la santé portées par la MSP.

FOCUS SUR LES ASSISTANTS MÉDICAUX

Une enquête réalisée en février 2021 par l'institut BVA pour le compte de l'Assurance Maladie met en lumière la satisfaction des médecins bénéficiaires du dispositif ainsi que des assistants médicaux recrutés .

ASSISTANT MÉDICAL : LES ATOUTS DU DISPOSITIF SELON LES MÉDECINS

- L'assistant médical connaît les patients et leurs pathologies.
- Il entretient des relations de proximité et de « mise en confiance » des patients.
- Il présente un profil polyvalent et diversifié (secrétaire médicale, infirmière, sage-femme…).

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

FOCUS SUR LES ASSISTANTS MÉDICAUX

Un métier perçu comme intéressant et épanouissant pour :

la **diversité des missions** et les possibilités d'évolutions offertes, formation à l'appui ;

sa dimension relationnelle et la **proximité quotidienne** avec les patients ;

le sentiment de faire gagner du temps au médecin et de concourir à la **qualité de la prise en charge** au sein du cabinet.

LE POSTE D'ASSISTANT MÉDICAL VU PAR LES PERSONNES QUI L'OCCUPENT

LES MISSIONS CONFIÉES À L'ASSISTANT MÉDICAL

Un rôle varié selon les besoins du médecin, l'organisation du cabinet et les compétences de soins de l'assistant médical :

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

FOCUS SUR LES ASSISTANTS MÉDICAUX

Une croissance continue

	Nombre de contrats signés		
CPAM	année 2019	année 2020	année 2021
29	2	12	17
35	2	34	44
22	6	10	17
56	6	16	20
Région	16	72	98

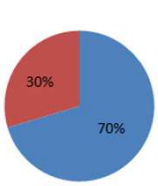

10-2 Gynecologues obstétriciens
84-Medecine Vasculaire
Cardiologue
DERMATOLOGUES
Médecin généraliste
NEUROLOGIE
OPHTALMOLOGUES
ORL médicaux
PEDIATRE
Pneumologue
PSY
RHUMATOLOGIE

n régionale GDR

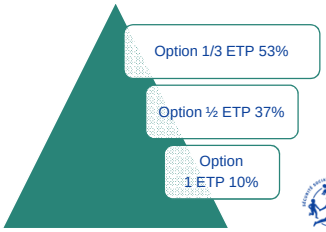

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

04

LA SANTÉ MENTALE

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

LA SANTÉ MENTALE

- **Un enjeu majeur de santé publique : l'OMS estime que les maladies mentales se classent au 3eme rang des maladies en termes de prévalence après les cancers et les maladies cardio vasculaires**
- **Une expérimentation menée depuis 2018 dans le Morbihan d'une prise en charge tarifaire des thérapies non médicamenteuses en ville pour les troubles en santé mentale d'intensité légère à modérée.**
- **La crise sanitaire a eu un impact certain sur la santé mentale des Français (stress, lassitude, peur = autant de facteurs qui ont favorisé l'apparition de symptômes anxieux et dépressifs)**
  - Divers dispositifs de prévention et de promotion de la santé mentale mis en œuvre (n° vert d'appel téléphonique, une campagne lancée par santé publique France, plateforme d'accompagnement psychologique, chèque psy pour les étudiants)
  - En complément des actions du Gouvernement l'Assurance Maladie apporte un soutien financier à des associations offrant des services d'écoute pour les étudiants (SPS, Nightline).

UN DISPOSITIF EXCEPTIONNEL D'URGENCE CIBLÉ SUR LES ENFANTS ET ADOS

- Forfait 100% psy enfants annoncé le 14 avril par le Président de la République
- Dispositif transitoire
  > inclusion de patients jusqu'au 31 octobre 2021
  > Fin du dispositif au 31 janvier 2022
- Cible = enfants et adolescents de 3 à 17 ans inclus en souffrance psychique légère à modérée
- 10 séances de prise en charge psychologique maximum par jeune
- Dispositif 100% gratuit, sans avance de frais
- Financement des séances par l'Assurance Maladie

UN DISPOSITIF EXCEPTIONNEL D'URGENCE CIBLÉ SUR LES ENFANTS ET ADOS : PARCOURS PATIENT

LE PARCOURS DE SOINS COMMENCE PAR UN CONTACT MEDECIN

Principe d'un adressage « par tout médecin»:

- Par le médecin traitant : médecin généraliste, pédiatre
- Par le médecin hospitalier : médecin urgentiste, pédiatre
- Par le médecin scolaire
- Par le médecin de PMI

→ Une prescription médicale est obligatoire pour le remboursement des actes d'accompagnement psychologique

→ Le choix du psychologue est celui de la famille. Le médecin oriente la famille sur le site où se trouve l'annuaire : **https://psyenfantado.sante.gouv.fr**

INDICATIONS

Patients de 3 à 17 ans inclus présentant des **modifications explicites du comportement et/ou du fonctionnement intérieur, suscitant l'inquiétude de l'entourage**

CRITERES D'EXCLUSION

Toute situation psychiatrique grave ou le recours au psychiatre est nécessaire

l'Assurance Maladie
Agir ensemble, protéger chacun

UN DISPOSITIF EXCEPTIONNEL D'URGENCE CIBLÉ SUR LES ENFANTS ET ADOS : PARCOURS PATIENT

NOMBRE DE SEANCES

- Nombre max de **10 interventions** au total
  - dont 1 entretien initial (45min) rémunéré 32€
  - et 0 à 9 séances de prise en charge (30min) rémunérées 22€ chacune
  - Soit un coût de 230€ pour un parcours complet

PRESTATIONS DU PSYCHOLOGUE

- Les familles prennent contact avec le psychologue choisi.
- Le psychologue transmet au médecin qui suit le jeune le compte rendu de l'entretien initial et de fin de prise en charge

Les psychologues doivent poser leurs candidatures sur la plate forme **https://psyenfantado.sante.gouv.fr** (*ouverte depuis le 19/05) → examen des candidatures par le Ministère.*
Après examen des candidatures et si retenu = une convention d'engagement sera signé entre la CPAM et la psychologue / La CPAM enregistrera le professionnel au FNPS

. .

Agir ensemble, protéger chacun

05

LE NUMÉRIQUE EN SANTÉ

RÉUSSIR ENSEMBLE « MON ESPACE SANTÉ »

- Des engagements pour la transformation numérique de notre système de santé
- Dès janvier 2022 tous les Français pourront accéder à un espace' numérique en santé appelé mon espace santé
- Ce nouveau service permettra à l'assuré de stocker et gérer ses données de santé pour que cela soit utile dans son parcours de soins.
- Mon espace santé permet de mettre le patient au centre de son parcours de soins et favoriser la circulation de la donnée de santé pour améliorer la prise en charge
- La réussite de cet enjeu dépendra de la capacité de chacun à s'en saisir
- Plateforme de santé sécurisée (web et app.)
- Vidéo sur les Français et le numérique en santé : lien

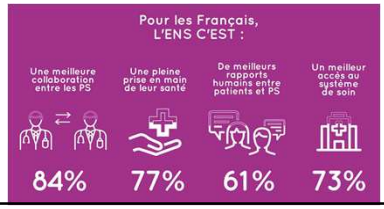

MON ESPACE SANTÉ

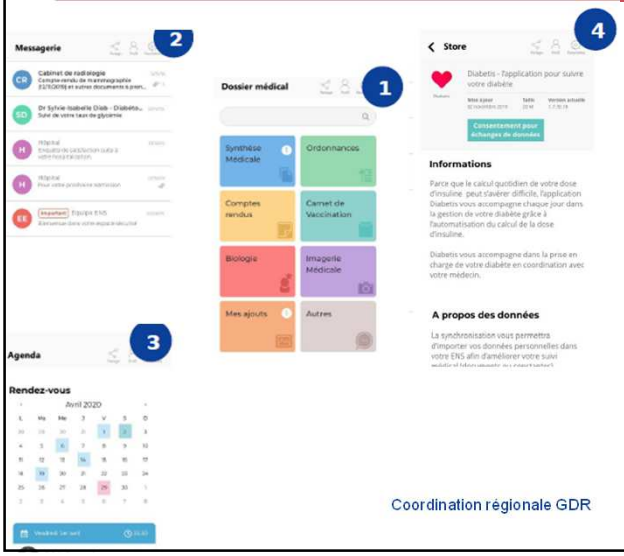

Mon espace santé propose 4 fonctionnalités principales :

1. Une version améliorée du Dossier Médical pour le stockage sécurisé et la consultation des données de santé
2. La messagerie sécurisée pour les échanges entre l'usager et les professionnels via leur Messagerie sécurisée de santé (MSS)
3. L' Agenda de santé pour les RDV médicaux, les rappels, les dates d'examens
4. Le catalogue de services numériques en santé référencées par l'Etat

05

QUESTIONS DIVERSES

MERCI DE VOTRE ATTENTION !

PROCHAINE RÉUNION
LE MARDI 7 JUIN OU MARDI 14 JUIN 2022

DE 15H À 17H